

Le vapeur *City of Montreal* fut nolisé par ce département et distribua, pendant les mois de juillet et d'août derniers, l'huile et les autres provisions aux phares de cette division, à l'exception de ceux du haut et du bas de l'Ottawa. La distribution a été faite de manière à donner la plus entière satisfaction au département, et a coûté \$2,300.

Les changements suivants ont été opérés, depuis la date du dernier rapport, parmi les gardiens de phares de cette division :

Par arrêté du Conseil en date du 1er avril dernier, M. William A. Palen, gardien du phare de la Pointe Pierre (Peter Point), lac Ontario, a été mis à la retraite à partir du 1er mai dernier, avec une pension annuelle de \$281.40. Par un autre arrêté du Conseil en date du 6 avril, M. James Burlingham a été nommé gardien à la place de M. Palen, avec un salaire de \$400 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 20 avril, M. Hugh Manson a été nommé gardien du phare-flottant de la Pointe de la Barre (Bar Point), lac Érié, avec un salaire annuel de \$500 à même lequel il est obligé de se fournir un aide pour prendre soin du bateau quand celui-ci est à sa station.

Par arrêté du Conseil en date du 15 avril, M. Donald Morrison, qui avait temporairement la garde des deux phares de la rivière Kaministiquia, lac Supérieur, a été nommé gardien permanent, avec un salaire de \$150 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 22 avril dernier, M. Matthew Murphy a été nommé gardien du phare récemment établi aux Rapides Deschênes (Deschenes Rapids), dans le haut de la rivière Ottawa, avec un salaire de \$150 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 20 avril, M. Andrew Hackett a été nommé gardien des deux phares d'alignement de l'Île du Bois Blanc (Bois Blanc Island) et pour prendre soin de toutes les bouées placées dans le voisinage de cette Île, avec un salaire de \$250 par année; cette augmentation a pris effet le 1er octobre dernier. M. Hackett reçoit, en outre, une gratification de \$150 par année pour enlever, replacer et veiller les bouées sur la batture de la Pointe de la Barre, lac Érié.

Par arrêté du Conseil en date du 25 avril, le salaire de M. J. C. Darke, gardien du phare de l'Île Muskoka, lac Simcoe, a été porté de \$200 à \$250.

Par arrêté du Conseil en date du 26 avril, M. Bryce B. Miller a été nommé gardien de l'Île des Anses (Isle of Coves), lac Huron, avec un salaire de \$600 par année, en remplacement de M. William McBeath, démissionnaire. Par arrêté du Conseil en date du 9 juin, ce salaire fut porté à \$735, le même qu'avait M. McBeath, en raison des difficultés éprouvées à cette station.

Par arrêté du conseil en date du 27 juin dernier, M. Peter Huff a été nommé gardien du phare de la Pointe du Saumon (Salmon Point), lac Ontario, avec un salaire de \$300, en remplacement de M. Lewis Hudgins, démissionnaire.